

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AE25

présenté par

M. François, Mme Le Pen, M. Chenu, M. Buisson, M. Guiniot, Mme Menache, Mme Galzy,  
M. Jolly, M. Pfeffer, Mme Hamelet et Mme Robert-Dehault

-----

**ARTICLE 1ER A**

Après l'alinéa 6, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« 3° *bis* Le nombre de demandes pour les procédures de réunification familiale et de regroupement familial »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ajouter un indicateur dans le rapport du Gouvernement. En effet, il est essentiel que le Parlement dispose d'un rapport complet afin d'évaluer au mieux les orientations pluriannuelles de la politique d'immigration et d'intégration lors du débat annuel.

L'ajout d'un indicateur sur le nombre de procédures de réunification familiale et de regroupement familial permettra de comprendre l'ampleur des demandes et d'adapter le dispositif, en cas de forte demande, ou de mettre en place les garde-fous nécessaires pour éviter tout abus.